

Examen d'accès au CRFPA

Session 2020

ÉPREUVE PORTANT SUR LES LIBERTÉS ET LES DROITS FONDAMENTAUX

Sujets

Sujet n°1

Commentez l'extrait suivant de l'avis rendu par le Conseil d'Etat le 18 mars 2020 sur le projet de loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19

« Le Conseil d'Etat souscrit à l'objectif du Gouvernement visant à donner un cadre juridique spécifique aux mesures de police administrative nécessaires en cas de catastrophe sanitaire, notamment d'épidémie. En effet, si la théorie jurisprudentielle des circonstances exceptionnelles a pu fonder le décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 pris par le Premier ministre sur le fondement de ses pouvoirs de police générale et si l'article L. 3131-1 du code de la santé publique a donné leur base juridique aux mesures prises par le ministre de la santé, comme son arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus, l'existence d'une catastrophe sanitaire rend utile un régime particulier de l'état d'urgence pour disposer d'un cadre organisé et clair d'intervention en pareille hypothèse. »

Sujet n°2

Commentez l'extrait suivant de la décision du Conseil constitutionnel du 2 octobre 2020 (n°2020-858/859 QPC – Conditions d'incarcération des détenus)

« Le juge appelé à se prononcer sur le caractère sérieux d'une question prioritaire de constitutionnalité ne peut, pour réfuter ce caractère sérieux, se fonder sur l'interprétation de la disposition législative contestée qu'impose sa conformité aux engagements internationaux de la France, que cette interprétation soit formée simultanément à la décision qu'il rend ou l'ait été auparavant. Il n'appartient pas non plus au Conseil constitutionnel saisi d'une telle question prioritaire de constitutionnalité de tenir compte de cette interprétation pour conclure à la conformité aux droits et libertés que la Constitution garantit.

10. En revanche, ces mêmes exigences ne s'opposent nullement à ce que soit contestée, dans le cadre d'une question prioritaire de constitutionnalité, la portée effective qu'une telle interprétation confère à une disposition législative, si l'inconstitutionnalité alléguée procède bien de cette interprétation.

11. Dès lors, en l'espèce, contrairement à ce que soutient le Premier ministre, il y a lieu pour le Conseil constitutionnel de se prononcer sur les dispositions contestées indépendamment de l'interprétation opérée par la Cour de cassation dans ses arrêts nos 1399 et 1400 du 8 juillet 2020 mentionnés ci-dessus, pour les rendre compatibles avec les exigences découlant de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. »

Sujet n°3
Existe-t-il un droit au blasphème ?

Sujet n°4
Peut-on interdire les prières dans les rues ?

Sujet n°5
Le recours à l'article 15 de la CEDH et les restrictions aux droits et libertés fondamentaux au cours de la première vague du Covid-19

Sujet n°6
Commentez l'extrait suivant de l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'Homme du 20 avril 2020, affaire *Castellani c. France*, requête n° 43207/16

« § 53. La Cour rappelle que l'article 3 ne prohibe pas le recours à la force par les agents de police lors d'une interpellation. Néanmoins, il doit être proportionné et absolument nécessaire au vu des circonstances de l'espèce. À cet égard, il importe notamment de savoir s'il y a lieu de penser que l'intéressé opposera une résistance à l'arrestation, ou tentera de fuir, de provoquer des blessures ou des dommages, ou de supprimer des preuves. La Cour tient à rappeler, en particulier, que tout recours à la force physique par les agents de l'État à l'encontre d'une personne, qui n'est pas rendu strictement nécessaire par son comportement, porte atteinte à sa dignité humaine et, de ce fait, constitue une violation des droits garantis par l'article 3 de la Convention. »

Sujet n°7
L'égalité en droit français et européen

Sujet n°8
Les droits des demandeurs d'asile

Sujet n°9
Existe-t-il un droit de devenir parent ?

Sujet n°10
Conditions de détention et droits fondamentaux

Sujet n°11
Le droit de se taire et de ne pas s'auto-incriminer

Sujet n°12
Commentez l'extrait suivant de l'arrêt rendu le 15 avril 2011 par l'Assemblée plénière de la Cour de cassation :

« Attendu que les États adhérents à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales sont tenus de respecter les décisions de la Cour européenne des droits de l'homme sans attendre d'être attaqués devant elle ni d'avoir modifié leur législation. »

Sujet n°13
Doit-il y avoir des limites au pouvoir de surveillance de l'employeur ?

